



PERMIS D'INSTALLATION DE PONCEAU, ENTRÉE CHARRETIÈRE, REMBLAIS/DÉBLAIS

1 IDENTIFICATION DU DEMANDEUR			
Prénom		Nom	
Adresse		Code postal	
Ville		N° Téléphone	
Courriel @		N° Cellulaire	
Si le demandeur n'est pas le propriétaire : joindre une procuration signée par le propriétaire			
2 EMPLACEMENT DES TRAVAUX			
Adresse		N° de lot (cadastre du Québec)	
PRÉSENCE D'UN LAC, D'UN COURS D'EAU OU D'UN MILIEU HUMIDE ☐ Oui ☐ Non			
3 DESCRIPTION DES TRAVAUX			
NATURE DES TRAVAUX :	☐ Nouvelle entrée charretière ☐ Nouveau ponceau ☐ Remblais/Déblais		
ORIGINE DU MATÉRIEL UTILISÉ POUR LE REMBLAIS (SI NÉCESSAIRE) :			
4 EXÉCUTANT DES TRAVAUX			
☐ L'ENTREPRENEUR (si coché, remplir la section ci-dessous) ☐ LE PROPRIÉTAIRE			
Nom de l'émondeur			
Adresse		Code postal	
Courriel @		N° Téléphone de l'entreprise	
DATE ESTIMÉE DES TRAVAUX :	DÉBUT :	FIN :	
5 SIGNATURE DU DEMANDEUR			
Le soussigné, déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à déposer tous les documents requis pour l'analyse de la présente demande. Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.			
Date de la demande (Jour/Mois/Année)		Signature du demandeur	

CONTENU OBLIGATOIRE	
☐ Un croquis indiquant l’emplacement de la future entrée, ou du remblais/déblais préférablement sur un certificat de localisation ou un plan d’implantation ☐ Dans le cas d’une nouvelle entrée charretière, son emplacement est identifié sur le terrain avec des piquets ou des rubans ☐ Dans le cas d’un remblais avec mur de soutènement de plus de 2,5 m, un plan signé par un ingénieur ou un technologue	
TARIFICATION	
Installation de Ponceau	Gratuit
Installation de ponceau et nouvelle entrée charretière pour une construction neuve	Gratuit
Nouvelle entrée charretière pour une construction existante	25.00 \$
Remblais/Déblais	25.00 \$
CHEMINEMENT D’UNE DEMANDE 1. Remplissez le formulaire et réunissez les documents requis 2. Transmettez la demande par courriel à urbanisme@val-des-lacs.ca ou venez la déposer à l’accueil de la mairie 3. Un fonctionnaire se déplacera sur les lieux pour évaluer la dimension du ponceau requis et formuler une recommandation 4. Une fois le formulaire et les documents requis en main, le fonctionnaire désigné a 60 jours pour délivrer le permis	

RÉGLEMENTATION IMPORTANTE
Lacs, rivières, ruisseaux et milieux humides - Aucun remblais/déblais n’est autorisée dans une bande de protection de 10m autour d’un milieu humide fermé et dans la rive (10 ou 15m) d’un cours d’eau ou d’un lac. - L’aménagement de toute nouvelle entrée charretière y compris l’espace de stationnement doit respecter une distance minimale de 20 mètres calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. Mur de soutènement - Les plans de tout mur de soutènement dont la hauteur dépasse 2,5 mètres mesurée verticalement doivent être signés par un ingénieur ou un technologue.